

**ACTE D' APOSTASIE**  
Demande de débaptisation

A qui de droit,

Je soussigné (e),

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Né le : ..... à : .....

Fils ou fille de :

Nom : ..... Prénom : ..... Ma mère

Nom : ..... Prénom : ..... Mon père

Ayant été baptisé(e) en l'église de ..... Le : .....

Certifie par la présente ne plus vouloir être compté(e) parmi les fidèles de l'Eglise Catholique Romaine / Eglise Protestante / autres..... (tracer l'impropre).

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir porter sur le registre des baptêmes, en regard de mon nom, la mention suivante :

**"a renié son baptême par lettre d'apostasie datée du ....."**.

En effet, mes convictions philosophiques ne correspondent plus à celles des personnes, qui de bonne foi, avaient alors estimé devoir me faire baptiser et cet acte vu mon âge ne pouvait engager ma volonté <sup>(1)</sup>. Ainsi, vos scrupules de vérité, et les miens seront apaisés, et vos registres purifiés de toute ambiguïté.

En foi de quoi, je fais acte d'apostasie, en présence de deux témoins soussignés et j'ai en conséquence, l'honneur de vous prier de bien vouloir me rayer des listes des baptisés tenue dans votre diocèse et de m'adresser attestation de cette radiation <sup>(2)</sup>.

Dans l'attente de votre **confirmation écrite**, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à ....., le..... signature .....

Témoin 1 :  
Nom Prénom :  
Domicile:

Témoin 2 :  
Nom Prénom :  
Domicile

Signature

Signature

(1) Article 15 de la constitution fédérale :

*" La liberté de conscience et de croyance est garantie. Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté. Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.*

et Article 9 de la convention européenne : *"Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites".*

(2) Selon l'article 15 al. 1 de loi fédérale sur la protection des données les articles 28 à 28l du code civil régissent les actions et les mesures provisionnelles concernant la protection de la personnalité. Le demandeur peut en particulier requérir que les données soient rectifiées ou détruites.

[Lettre à envoyer en recommandé avc accusé de réception à - la paroisse/église de votre baptême - et à l'évêché dont elle dépend ou autres institutions selon votre relaion. avec une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse \(confirmation\).](#)